

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à Salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 7 août 2017 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Madame Magalie Joncas, conseillère  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Joseph Côté, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Est également présent :

Monsieur Michel Poirier, greffier adjoint

Sont absents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général  
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 7 août 2017.
2. Vingtième anniversaire de l'organisme Patrimoine hilairemontais.
3. Procès-verbaux des séances ordinaire du 4 juillet 2017 et extraordinaire du 17 juillet 2017.
4. Bordereaux des comptes à payer 2017-08-A, 2017-08-B, 2017-08-C, 2017-08-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2017-08.
6. Embauche d'un technicien à la taxation.
7. Nomination au poste d'agent de bureau au Service du loisir et de la culture.
8. Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.
9. Nomination d'un membre au sein du comité de travail sur le plan d'action à l'égard des personnes handicapées.
10. Nomination d'un substitut au comité consultatif régional d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu.
11. Nomination d'un membre au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
12. Renouvellement de mandat d'un membre au sein du comité de suivi - Politique familiale et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
13. Regroupement des offices municipaux d'habitation sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
14. Proclamation des journées de la culture à Mont-Saint-Hilaire.

15. Grand Splash Hilairemontois 2017.
16. Demande de report de la date limite pour les réponses de la firme d'évaluateurs aux contestations reçues suite au dépôt du rôle d'évaluation.
17. Entente intermunicipale pour l'utilisation de l'équipement municipal en matière d'incendie.
18. Convention concernant l'utilisation et l'entretien d'une partie du lot 1 816 845 au cadastre du Québec.
19. Compte rendu de la rencontre du 19 juin 2017 du comité de suivi - politique familiale et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
20. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 1er août 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
21. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2017-45, 2017-46, 2017-47, 2017-48, 2017-49, 2017-50, 2017-51, 2017-52, 2017-54, 2017-17 et 2015-92.
22. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2017-53, 2017-55 et 2017-56.
23. Demande de dérogation mineure 2017-06 relative au 738, rue Magloire-Laflamme.
24. Demande de dérogation mineure 2017-07 relative au 641, chemin de la Montagne.
25. Demande de dérogation mineure 2017-08 relative aux 728-730, rue Lavoie.
26. Adoption du Règlement numéro 1255, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de réparation et de resurfaçage de la chaussée sur une partie du boulevard De Montenach ainsi que sur la rue Ringuet, de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de trois cent cinquante-sept mille dollars (357 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".
27. Services professionnels en ingénierie en matière de contrôle qualitatif des matériaux pour des travaux d'égouts, d'aqueduc, de voirie et d'éclairage du boulevard Honorius-Charbonneau et rue du Centre-Civique.
28. Octroi du contrat ING 2017-08 concernant les services professionnels en gestion de projet pour la coordination du développement de l'aire TOD 2 du secteur de la gare.
29. Octroi du contrat BA 17-06 concernant des services en plomberie.
30. Octroi du contrat BA 17-08 concernant la fourniture, la livraison et l'installation des horloges à la gare de Mont-Saint-Hilaire.
31. Questions de l'assistance.
32. Levée de la séance.
33. Information

...Monsieur le maire ouvre la séance.

2017-310

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 7 août 2017 soit et est approuvé par ce conseil.

**RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME PATRIMOINE HILAIREMONTAIS**

Monsieur le maire Yves Corriveau souligne la présence de madame Antoinette Leroux, présidente de Patrimoine hilairemontais, afin de souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire de cet organisme.

Madame Leroux est invitée à signer le livre d'or de la Ville.

Madame Leroux prend la parole.

2017-311

**PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2017 ET EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 4 juillet 2017 et extraordinaire du 17 juillet 2017 soient et sont approuvés par ce conseil.

2017-312

**BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2017-08-A, 2017-08-B, 2017-08-C, 2017-08-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2017-08-A, au montant de 1 554 400,15 \$, numéro 2017-08-B, au montant de 1 959,81 \$, numéro 2017-08-C, au montant de 504 871,61 \$, numéro 2017-08-D, au montant de 1 545 657,97 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2017-08, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 2 août 2017, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 29 juin au 2 août 2017.

2017-313

**RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2017-08**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2017-08 préparé par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 3 août 2017, soit et est approuvé par ce conseil.

2017-314

**EMBAUCHE DE MADAME MARIÈVE DUBUC - TECHNICIENNE À LA TAXATION AU SERVICE DES FINANCES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Mariève Dubuc au poste régulier de technicienne à la taxation au Service des finances (classe 9), suivant la convention collective de travail cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du ou vers le 28 août 2017.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 3 août 2017.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 3 août 2017.

2017-315

**NOMINATION - AGENT DE BUREAU - SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT la vacance du poste régulier d'agent de bureau au Service du loisir et de la culture;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Diane Bélair a les compétences pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Diane Bélair au poste régulier d'agent de bureau, au Service du loisir et de la culture, suivant la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 4), et ce, à compter du ou vers le 28 août 2017.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 26 juillet 2017.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 26 juillet 2017.

2017-316

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN TERME**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault soit et est nommé maire suppléant pour la période du 20 août jusqu'à l'assermentation des nouveaux élus suite à l'élection du 5 novembre 2017.

2017-317

**NOMINATION D'UN MEMBRE - COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnatrice au sein du comité de travail sur le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est présentement vacant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler cette fonction;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Lucie Blanchet, responsable de la culture au Service de la culture et du loisir, à titre de membre du comité de travail sur le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et de coordonnatrice quant au suivi, à la mise en oeuvre et à la production annuelle dudit plan d'action, et ce, à compter du 8 août 2017.

2017-318

**NOMINATION D'UN SUBSTITUT - COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT QUE selon les règles de la régie interne du comité consultatif régional d'aménagement (CCRA) de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), un substitut doit être nommé par résolution du conseil municipal afin de prévoir le remplacement lors d'absence ou d'incapacité d'agir d'un membre;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Christian Charron, chef de division au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, pour agir à titre de substitut en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de monsieur Bernard Morel, directeur dudit Service, membre du comité consultatif régional d'aménagement (CCRA) de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR).

2017-319

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

Considérant la nomination récente de monsieur Jean Lanciault à titre de directeur du Service de l'ingénierie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur Jean Lanciault, directeur du Service d'ingénierie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est nommé à titre de membre au comité de la circulation et de la sécurité de la

Ville de Mont-Saint-Hilaire conformément à l'article 3.1.3 du Règlement 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-320

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT - MEMBRE DU COMITÉ DE SUIVI - POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Élisabeth Roberge, à titre de membre du comité de suivi - politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (représentante de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire) venait à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2016;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE madame Roberge a signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein dudit comité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le renouvellement du mandat de madame Élisabeth Roberge à titre de membre du comité de suivi - politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (représentante de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire), et ce, pour la période du 2 décembre 2016 au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

2017-321

**REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec souhaite le regroupement des offices municipaux d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'affaires sur le projet de regroupement a été élaboré par les représentants des offices municipaux d'habitation et des municipalités du territoire lors des rencontres avec le comité de transition et de concertation;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation finale de ce plan d'affaires par les offices municipaux d'habitation et les municipalités est conditionnelle à une analyse financière plus élaborée qui devra être complétée au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation finale de ce plan d'affaires par les offices municipaux d'habitation et les municipalités est conditionnelle à la reconnaissance d'un organisme de niveau 5;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des offices municipaux d'habitation sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu a présenté à la Société d'habitation du Québec une demande de déménagement dans les bureaux administratifs de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, du bureau administratif du futur regroupement, et qu'une réponse reste à venir;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil recommande favorablement le dépôt du plan d'affaires à la Société d'habitation du Québec, sous forme d'intention, aux fins d'analyse du projet de regroupement des offices municipaux d'habitation de la Vallée-du-Richelieu.

Que ce conseil propose une rencontre avec les représentants de la Société d'habitation du Québec pour discuter de la reconnaissance d'un organisme de niveau 5.

Que ce conseil mandate madame Élisabeth Roberge, directrice générale de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire et messieurs Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et Gilles Plante, préfet de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et maire de la Municipalité de McMasterville, pour participer à cette rencontre.

2017-322

### **PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE À MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle et par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'il porte à la culture.

2017-323

### **GRAND SPLASH HILAIREMONTAIS 2017**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 881-6 qui interdit à toute personne se trouvant à la Place du Quai de plonger ou de sauter à partir du quai ou des quais flottants dans les eaux de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'en vertu dudit règlement, le conseil peut toutefois donner une autorisation particulière pour la tenue d'une activité spécifique;

CONSIDÉRANT l'organisation en août de la troisième édition du Grand Splash hilairemontois

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la tenue de la troisième édition du Grand Splash hilairemontois en août 2017, à partir de la Place du Quai ou des quais flottants accessibles de cette Place.

Que cette activité sera tenue le 13 août 2017 ou, en cas de mauvais temps, le 20 août 2017.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire participe aux besoins logistiques requis pour la tenue de cette activité, notamment par le prêt d'équipement.

2017-324

**DEMANDE DE REPORT DU DÉLAI DE RÉPONSE DE LA FIRME D'ÉVALUATEURS - CONTESTATIONS SUITE AU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION**

CONSIDÉRANT la demande reçue de la firme d'évaluateurs agréés Évimbec ltée par la directrice du Service des finances et trésorière concernant le report du délai de réponse aux contestations reçues suite au dépôt du rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'accéder à la demande de report;

CONSIDÉRANT QUE le Tribunal administratif du Québec doit être informé d'ici le 15 août 2017 par la greffière de la Ville d'un tel report;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accède à la demande de la firme d'évaluateurs agréés Évimbec ltée et reporte l'échéance prévue pour donner une réponse aux demandes de révision, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2017, au 31 décembre 2017.

2017-325

**ENTENTE INTERMUNICIPALE - UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT MUNICIPAL EN MATIÈRE D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu intervenue entre les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et la municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par le biais de la résolution 2017-266, adoptée lors de la séance du 19 juin 2017 et les autres municipalités partie à cette entente, de même que la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, ont déclaré leur intention ferme de constituer une Régie intermunicipale d'incendie;



CONSIDÉRANT QUE jusqu'à la mise en fonction de ladite Régie, les parties ont convenu de permettre à leurs pompiers respectifs de travailler dans les autres villes partie à l'entente multicaserne;

CONSIDÉRANT QUE chaque ville et municipalité mentionnée ci-dessus fournit déjà à son personnel l'équipement nécessaire à la lutte contre les incendies et qu'il serait utile de procéder à l'achat supplémentaire de matériel pour les pompiers qui auront à travailler pour plusieurs villes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente sur les modalités d'utilisation de l'équipement municipal de lutte contre l'incendie;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la signature de l' "Entente intermunicipale - Utilisation de l'équipement municipal en matière d'incendie " à intervenir entre les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et la municipalité de McMasterville, laquelle entente est jointe en annexe " A " à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

2017-326

**CONVENTION - UTILISATION ET ENTRETIEN D'UNE PARTIE DU LOT 1 816 845 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la " Convention " relative à l'utilisation et l'entretien d'une partie du lot 1 816 845 au cadastre du Québec à intervenir entre les propriétaires du 625, rue Châteaubriand et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, laquelle convention est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

2017-327

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 19 JUIN 2017 DU COMITÉ DE SUIVI - POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la rencontre du 19 juin 2017 du comité de suivi - politique familiale et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve la recommandation suivante:

- 2017-01 : Candidature de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au programme d'accréditation Municipalité Amie des Enfants

Que ce conseil forme un comité afin de déposer le dossier de candidature de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au programme d'accréditation Municipalité Amie des Enfants et qu'à cette fin, il nomme mesdames Marie-Noël Tanguay et Marie-Hélène Vinet, membres citoyennes du comité de suivi relatif à la politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, madame Mariepier Bourdon, intervenante communautaire à l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire ainsi que monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-328

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 1ER AOÛT 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-329

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2017-45, 2017-46, 2017-47, 2017-48, 2017-49, 2017-50, 2017-51, 2017-52, 2017-54, 2017-17 ET 2015-92**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 1<sup>er</sup> août 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2017-45 : 144, rue Martel  
Plans et recommandation 2017-67-R (annexe A)
- PIIA 2017-46 : 872, rue des Bernaches  
Plans et recommandation 2017-68-R (annexe B)
- PIIA 2017-47 : 857, rue des Bernaches  
Plans et recommandation 2017-69-R (annexe C)
- PIIA 2017-48 : 667, rue de l'Heure-Mauve  
Plans et recommandation 2017-70-R (annexe D)
- PIIA 2017-49 : 731, rue des Passerins  
Plans et recommandation 2017-71-R (annexe E)
- PIIA 2017-50 : 737, rue des Passerins  
Plans et recommandation 2017-72-R (annexe F)
- PIIA 2017-51 : 326, chemin des Patriotes Sud  
Plans et recommandation 2017-73-R (annexe G)
- PIIA 2017-52 : 1159, chemin de la Montagne  
Plans et recommandation 2017-74-R (annexe H)
- PIIA 2017-54 : 455, montée des Trente  
Plans et recommandation 2017-76-R (annexe I)
- Révision PIIA 2017-17 : 406, chemin des Moulins  
Plans et recommandation 2017-79-R (annexe J)
- Révision PIIA 2015-92 : 238-242, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2017-80-R (annexe K)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " K " pour en faire partie intégrante.

2017-330

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2017-53, 2017-55 ET 2017-56 - REFUS**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 1<sup>er</sup> août 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2017-53 : 270, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2017-75-R (annexe A)
- PIIA 2017-55 : 1045, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2017-77-R (annexe B)
- PIIA 2017-56 : 18, rue Brunet  
Plans et recommandation 2017-78-R (annexe C)

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " C " pour en faire partie intégrante.

M. le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2017-06 concernant le 738, rue Magloire-Laflamme :

Aucune intervention.

2017-331

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-06 - 738, RUE MAGLOIRE-LAFLAMME**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2017-06 présentée par le propriétaire de l'immeuble situé au 738, rue Magloire-Laflamme, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge arrière de 1,29 mètre pour l'implantation de la piscine creusée, alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit une marge de 1,50 mètre de toute ligne de lot, permettant ainsi une dérogation de 0,21 mètre et d'autoriser une marge arrière de 1,28 mètre pour l'implantation du système de filtration, alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit une marge minimale de 2 mètres d'une limite de propriété, permettant ainsi une dérogation de 0,72 mètre.

Ces dérogations ont pour but de rendre conforme l'emplacement existant de la piscine creusée et du système de filtration, tel qu'il appert au plan émis par monsieur Mario Dumont, arpenteur-géomètre, en date du 29 mai 2017, portant le numéro de minute 3970, joint à la présente comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

M. le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2017-07 concernant le 641, chemin de la Montagne :

7 personnes sont intervenues.

2017-331-A

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-07 - 641, CHEMIN DE LA MONTAGNE**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2017-07 ayant pour but d'autoriser une hauteur de bâtiment de 10,50 mètres, alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit une hauteur de 8 mètres, permettant ainsi une dérogation de 2,50 mètres.

CONSIDÉRANT QUE 7 citoyens présents ont fait connaître leur opinion et/ou manifesté leur opposition à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu de reporter la prise de décision sur cette demande de dérogation mineure 2017-07 à l'égard de la propriété sise au 641, chemin de la Montagne.

M. le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2017-08 concernant le 728-730, rue Lavoie :

Aucune intervention.

2017-332

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-08 - 728-730, RUE LAVOIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2017-08 présentée par la propriétaire des immeubles situés aux 728-730, rue Lavoie, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but de permettre un projet de subdivision du lot 1 819 130, au cadastre du Québec, lot où sont situées les propriétés indiquées ci-dessus, en deux lots sur chacun desquels serait située une des propriétés.

Cette demande consiste à autoriser, sur l'immeuble où sera située la propriété portant le numéro d'immeuble 730, rue Lavoie, une profondeur de terrain de 27,56 mètres, alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit une profondeur minimale de 30 mètres, permettant ainsi une dérogation de 2,44 mètres, tel qu'il appert au plan émis par monsieur Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, en date du 21 juin 2017, portant le numéro de minute 13702, joint à la présente comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2017-333

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1255 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE RESURFAÇAGE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD DE MONTENACH AINSI QUE SUR LA RUE RINGUET - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1255, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de réparation et de resurfaçage de la chaussée sur une partie du boulevard De Montenach ainsi que sur la rue Ringuet, de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de trois cent cinquante-sept mille dollars (357 000,00 \$) nécessaire à cette fin " .

2017-334

**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - TRAVAUX D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE DU BOULEVARD HONORIUS-CHARBONNEAU ET RUE DU CENTRE-CIVIQUE - LABO S.M. INC.**

CONSIDÉRANT la résolution 2015-421 adoptée lors de la séance du 7 décembre 2015 par laquelle le conseil municipal octroyait le contrat ING 2015-22 à la firme Labo S.M. inc., et ce, pour le mandat annuel en matière de contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE conformément au document dudit appel d'offres, ce contrat prévoyait une option de reconduction pour 2 années supplémentaires et que le conseil a approuvé, le 5 décembre 2016, par le biais de la résolution 2016-462, le renouvellement dudit contrat pour l'année 2017, selon l'indexation des coûts prévus au devis;

CONSIDÉRANT QUE de tels services sont requis dans le cadre du projet de réfection du boulevard Honorius-Charbonneau et de la rue du Centre-Civique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le budget proposé par la firme Labo S.M. inc., au montant de 43 297,99 \$, incluant les taxes, pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du contrat ING 2017-03 pour les travaux d'égouts, aqueduc, voirie et éclairage - boulevard Honorius-Charbonneau et rue du Centre-Civique.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, ing., directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 25 juillet 2017.

Que ladite dépense, décrite au bon de commande SI 17043, soit payable à même le règlement numéro 1227 (poste budgétaire 58-218-12-271), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-335

**OCTROI DU CONTRAT ING 2017-08 - SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION DE PROJET - COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AIRE TOD 2 DU SECTEUR DE LA GARE - BRODEUR FRENETTE S.A.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Brodeur Frenette S.A., au montant de 36 792,00 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING 2017-08 concernant les services professionnels en gestion de projet pour la coordination du développement de l'aire TOD 2 du secteur de la gare, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 27 juillet 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande AM 17021, soit payable à même le poste budgétaire 02-135-00-419, pour un montant de 36 792,00 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-336

**OCTROI DU CONTRAT BA 17-06 - CONTRAT D'ENTRETIEN EN PLOMBERIE SUR DEMANDE - PLOMBERIE MÉCANIQUE INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Plomberie Mécanique inc., au montant de 28 674,77 \$, incluant les taxes, sur la base des tarifs unitaires soumis dans le cadre du contrat BA 17-06 pour les services d'un plombier sur demande, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de un (1) an, soit pour la période du 8 août 2017 au 7 août 2018.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 27 juillet 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande BA 17036, pour la période du 8 août au 31 décembre 2017, au montant de 7 530,86 \$, incluant les taxes, soit payable à même les postes budgétaires 02-810-00-531, 02-811-00-531, 02-811-00-532, 02-812-00-533, 02-814-00-531, 02-815-00-533, 02-816-00-533, 02-817-00-531, 02-819-00-533, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-337

**OCTROI DU CONTRAT BA 17-08 - HORLOGES DE LA GARE DE MONT-SAINT-HILAIRE - PELLETIER HORLOGER**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Pelletier Horloger, selon l'option B (4 cadrans), au montant de 60 974,69 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat BA 17-08 pour la fourniture, la livraison et l'installation des horloges de la gare de Mont-Saint-Hilaire, étant la seule soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Anne-Marie Piérard, directrice des Services juridiques et greffière, en remplacement de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture contenue, dans son rapport en date du 28 juillet 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande BA 17037, soit payable à même le poste budgétaire 55-911-00-001, pour un montant de 60 974,69 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, en ou son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

**QUESTIONS DE L'ASSISTANCE.**

- |                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Monsieur Ferdinand Berner : | Comité de suivi – Politique familiale et des aînées<br>Nom de la ville                                                                                                                                                                                                                          |
| Madame Denise Loiselle :    | Pétition sur la sauvegarde du mont Saint-Hilaire<br>Suivi du groupe de travail sur l'encadrement de l'urbanisation au pourtour des collines montérégiennes                                                                                                                                      |
| Monsieur Jacques Morneau :  | Peinture du viaduc du CN<br>Travaux correctifs chemin de la Montagne<br>Éclairage des boîtes postales – Rue Paul-Émile-Borduas<br>Cabaret de l'Heure-Mauve et conception du pavillon Isaac- Vandangaigue<br>Repavage des rues<br>Budget 2018<br>Compréhension des résolutions relatives au PIIA |
| Monsieur Pierre Brazeau :   | Mandat du CCU – dérogations mineures (harmonisation)<br>Groupe de travail sur l'encadrement de l'urbanisation au pourtour des collines Montérégiennes.<br>Périmètre de protection du mont Saint-Hilaire                                                                                         |

Monsieur Jacques Charbonneau :	Dérogation mineure – 641 chemin de la Montagne
Monsieur André Lambert :	Consultations publiques sur l'aménagement de la Ville CCPMAD – Zone A-16 Hauteur des haies
Monsieur Denis Smits :	Dérogation mineure – 641 chemin de la Montagne
Monsieur Pierre Nault :	Avenir de la Ville de Mont-Saint-Hilaire CCPMAD Nomination d'un maire suppléant Achat du terrain – Nouvelle école dans le secteur de la gare
Monsieur Jean-Luc Halde :	Inauguration du sentier Oka / Mont-Saint-Hilaire Poteau électrique face à sa résidence Circulation sur le chemin de la Montagne
Madame Antoinette Leroux :	Horloges de la gare Exposition des minéraux à l'hôtel de ville Pavillon Isaac-Vandandaigue
Monsieur Louis Toner :	Circulation et congestion sur le chemin de la Montagne Nouvelle construction sur le chemin de la Montagne (perte de vue)

2017-338

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 22 h.

---

**Yves Corriveau, maire**

---

**Michel Poirier,  
Greffier adjoint**